

**Inscriptions administratives**

L'inscription administrative consiste à inscrire un étudiant dans l'une des formations proposées par l'université. Ce processus annuel et obligatoire implique la collecte des données administratives nécessaires, le paiement des droits et la détermination du statut étudiant et de sa situation par rapport à sa couverture sociale.

Nul ne peut accéder aux activités d'enseignement et aux examens s'il n'est pas régulièrement inscrit.

L'inscription administrative s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiquées sur [inscriptions.unistra.fr](https://inscriptions.unistra.fr)

**Inscription pédagogique**

L'inscription pédagogique consiste pour l'étudiant à s'inscrire aux différents enseignements de la formation en fonction de la maquette, de ses souhaits et de ses acquis.

Elle s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiqués sur le site de la composante à la page dédiée.

Elle est obligatoire. En dehors de la situation de césure, l'étudiant non inscrit pédagogiquement est considéré comme non assidu, et n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves d'évaluation.

**Contrat pédagogique**

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment mais pas exclusivement lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation. Il peut mettre en oeuvre un des régimes spécifiques d'études indiqués en fin de règlement.

Il y est recouru notamment

- pour aménager le rythme de suivi de la formation, les exigences d'assiduité aux activités pédagogiques, les exigences de présence aux évaluations, exceptionnellement les caractéristiques des évaluations,
- pour reconnaître et/ou consolider les compétences à acquérir pour l'obtention du diplôme ou en supplément du diplôme, par l'octroi de crédits ECTS.

Ce contrat peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

**Équivalences et validations d'acquis**

Les demandes de validations d'acquis sont présentées à la commission pédagogique de la formation. Les validations d'acquis accordées par cette commission se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE.

L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants.

Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l'UE. En cas de dispense de semestre, la moyenne générale au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués à l'Université de Strasbourg.

Les études accomplies à l'étranger, selon un contrat pédagogique mis en œuvre dans le cadre d'échanges internationaux conventionnés, sont considérées comme des études accomplies à l'Université de Strasbourg. Les modalités d'évaluation de l'étudiant en mobilité sont précisées dans son contrat pédagogique.

En cas de réorientation, la moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués dans le diplôme terminal.

### **Assiduité**

L'assiduité est contrôlée par une inscription pédagogique complète, la présence aux examens et la présence aux activités explicitement listées.

Les absences aux enseignements intégrés et/ou dirigés et/ou pratiques doivent être excusées dans un délai de 5 jours ouvrés, par transmission de la pièce justificative au service de scolarité. L'étudiant doit également prévenir au plus tôt l'enseignant concerné.

Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables:

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

Après deux absences non excusées à un ou des enseignements avec contrôle d'assiduité, un avertissement est transmis à l'étudiant avec convocation par un des responsables de la faculté.

Si l'étudiant fait encore l'objet d'une absence non excusée supplémentaire au cours du semestre, il sera exclu de l'ensemble des examens du semestre et devra se présenter à la session 2.

Les étudiants en apprentissage ou en contrat professionnel sont des salariés en formation dont la présence est régie par le code du travail et les conventions collectives de la branche. Ils sont soumis à une obligation d'assiduité totale.

Les étudiants relevant d'un profil spécifique attesté peuvent notamment être dispensés d'assiduité. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accès à ce profil spécifique.

Il n'est pas prévu de dispense d'assiduité pour les étudiants relevant d'un profil spécifique

### **Modalités d'accès et de progression**

Peuvent s'inscrire au diplôme de formation générale (DFG), les candidats figurant en rang utile sur la liste des classements correspondant à la filière de santé choisie.

Pour accéder à l'année supérieure, l'étudiant doit avoir validé les deux semestres de l'année en cours et les stages afférents.

Par dérogation aux principes énoncés ci-dessus, l'étudiant n'ayant pas validé son année peut être autorisé à suivre par anticipation des éléments pédagogiques de l'année supérieure. Il reste exclusivement inscrit dans l'année non validée, et les éléments pédagogiques suivis dans l'année supérieure font l'objet d'un contrat signé par le responsable pédagogique et par l'étudiant. Le responsable pédagogique informe le service de scolarité des contrats établis. Lors de son inscription pédagogique, l'étudiant présente obligatoirement le contrat pédagogique signé.

### **Mise en situation professionnelle**

La formation peut prévoir des périodes obligatoires de mise en situation en milieu professionnel, lors notamment de stages ou de période d'alternance.

L'éventuel stage obligatoire est prévu par la maquette de formation. Le stage volontaire est effectué à l'initiative de l'étudiant s'il est accepté par l'équipe pédagogique de la formation. L'un comme l'autre font l'objet d'une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de la formation, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.

Lorsque le stagiaire interrompt sa période de formation en milieu professionnel

- pour un motif lié à la maladie, à un accident, à la grossesse, à la paternité, à l'adoption
  - ou en accord avec l'établissement, en cas de non-respect des stipulations pédagogiques de la convention
  - ou en cas de rupture de la convention à l'initiative de l'organisme d'accueil, l'université :
- valide la période de formation en milieu professionnel ou le stage, même s'il n'a pas atteint la durée prévue dans le cursus,
  - ou propose au stagiaire une modalité alternative de validation de sa formation.

L'étudiant concerné par cette situation doit contacter son tuteur pédagogique. Ce dernier, en accord avec l'équipe pédagogique et, le cas échéant, après avis du maître de stage, étudie la modalité de validation alternative la plus adéquate, en fonction de l'état d'avancement du stage au moment de l'interruption et conformément aux modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances. Cette modalité alternative peut notamment prendre la forme suivante :

- Un report de tout ou partie de la fin de la période de stage en accord avec l'organisme d'accueil et à condition que ce report soit compatible avec le calendrier universitaire.
- La rédaction d'un mémoire/rapport de substitution
- Une épreuve écrite et/ou orale de substitution.

Dans le cas particulier d'une formation en apprentissage, afin d'obtenir le diplôme visé, l'apprenti justifie d'une période minimale de 4 à 6 mois cumulés, soit 616 à 924 heures cumulées, de mise en situation en milieu professionnel par année de formation.

Lorsque cette période en milieu professionnel est interrompue pour un motif indépendant de la volonté de l'apprenti ou en accord avec l'établissement, le responsable de formation propose à l'apprenti une modalité alternative de validation de sa formation (stage, mission tuteurée, travail de substitution).

## **Capitalisation**

L'acquisition de l'UE emporte celle des crédits européens correspondants. Les éléments constitutifs de l'UE ne sont pas affectés individuellement de crédits européens.

Pour une année d'études, en cas d'ajournement à la première session, l'étudiant conserve pour la deuxième session les notes des UE validées lors de la première session, sauf demande écrite de sa part adressée au service de la scolarité dans les sept jours qui suivent la publication des notes sur l'ENT. Dans ce cas, seule la note obtenue à la deuxième session sera retenue et considérée comme définitive.

Une UE non acquise appartenant à un semestre validé ne peut pas être représentée à un examen en vue d'améliorer la note de ce semestre. Elle peut toutefois être représentée à un examen si elle est inscrite dans un autre diplôme (mention, parcours ou spécialité).

En cas de redoublement, et/ou de modification du diplôme, les UE acquises au titre d'une année universitaire antérieure et ne figurant plus au programme du diplôme font l'objet de mesures transitoires. Ces mesures préservent le nombre de crédits européens acquis par l'étudiant, tout en visant l'acquisition des objectifs du diplôme en termes de compétences.

## **Calcul de la moyenne générale au diplôme**

La moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des moyennes des semestres, sans pondération ni compensation des semestres.

Le diplôme d'État de Docteur est délivré aux étudiants ayant validé les trois cycles d'études et soutenu avec succès leur thèse.

L'attribution d'une mention (assez bien 12/20 ; bien 14/20 ; très bien 16/20) est calculée sur la moyenne générale obtenue au diplôme. Des points de jury peuvent être accordés pour l'attribution d'une mention.

## **Jury**

Les jurys sont désignés par le président de l'université sur proposition du directeur de composante.

Le jury de semestre arrête les notes et est souverain pour prononcer la validation ou la non-validation d'un semestre.

Le jury d'année se prononce sur la validation de deux semestres immédiatement consécutifs. Il se réunit à l'issue de chaque session d'examen.

Le jury de diplôme prononce la délivrance du diplôme.

## **Conservation de notes d'une année sur l'autre**

Une UE avec une note supérieure ou égale à 10/20, obtenue lors d'une des deux sessions, est acquise définitivement.

Pour les UE non acquises :

- Les notes d'éléments pédagogiques égales ou supérieures à 10/20 obtenue lors d'une des deux sessions sont maintenues pour une année.
- Les notes d'épreuves supérieures ou égales à 10/20 obtenues lors d'une des deux sessions ne sont pas conservées d'une année à l'autre, sauf les notes de travaux pratiques qui sont conservées pour une année. S'il y a une épreuve de rattrapage de TP, c'est la meilleure des deux notes qui est conservée.

## **Organisation des épreuves**

Organisation des contrôles continus, le cas échéant : lorsque l'évaluation comporte un contrôle continu et une épreuve terminale, l'organisation du contrôle continu doit intervenir au moins quinze jours avant la fin du semestre. Ce délai de quinze jours ne s'impose pas à un enseignement évalué uniquement grâce à un contrôle continu, ou aux travaux dirigés ou aux travaux pratiques.

Organisation des contrôles terminaux, le cas échéant : des épreuves terminales anticipées peuvent être organisées si l'enseignement s'achève avant la fin du semestre. Les épreuves écrites terminales sont anonymes.

## **Sessions d'examens**

Deux sessions d'examens sont organisées, pour chaque semestre le cas échéant, durant l'année universitaire. La session de rattrapage concerne les étudiants défailants ou ajournés après la tenue du jury.

Elle intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats de la session principale.

Les modalités d'évaluation en session principale peuvent être prévues sous la forme d'un contrôle continu ; il peut alors constituer intégralement la session principale d'examens et contribuer à la session de rattrapage sous la forme d'un report de notes de TD et/ou de TP, que l'UE concernée ait été validée ou non.

Lorsque les notes obtenues à des matières en session principale dans une UE non validée sont supérieures ou égales à 10/20, à la suite d'un contrôle continu ou terminal, elles sont reportées pour la session de rattrapage, sans possibilité de renonciation. Les notes des épreuves des matières non validées ne sont pas reportées.

Le principe de la seconde chance est assuré par l'organisation de cette session de rattrapage. Les épreuves écrites terminales sont anonymes.

En cas de non validation d'un semestre, il est proposé un examen de rattrapage pour toute UE non acquise :

- Seuls les éléments pédagogiques (EP) dont la note est inférieure à 10/20 sont soumis au rattrapage.
- Dans le cadre des EP mêlant contrôle continu et contrôle terminal, une épreuve unique de rattrapage sera définie en session 2, sauf exceptions prévues et proposées par l'enseignant responsable. Si l'épreuve de rattrapage est unique, elle se doit d'être représentative de toutes les notions et épreuves de la session 1
- Aucun report de note n'est possible de la session 1 à la session 2.
- En conséquence, tous les contrôles prévus en session 2 pour un EP sont obligatoires.

Toute absence à l'épreuve de substitution ou à la session de rattrapage n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et est donc traitée comme une absence injustifiée.

### **Absence aux épreuves, terminales ou continues**

La présence aux épreuves de contrôle continu et de contrôle terminal est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études le précisant.

Un étudiant absent à une épreuve d'examen terminal est considéré comme défaillant à la session d'examen. Dans ce cas l'absence de note ne permet pas de calculer la moyenne du semestre.

En cas d'absence à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant devra fournir au service de la scolarité et à l'enseignant, une justification écrite dans un délai maximal de 5 jours ouvrés, sauf cas de force majeure avérée.

Lorsque l'absence est considérée comme étant justifiée, une épreuve de substitution peut être organisée. L'enseignant responsable de l'examen en définit les modalités qui peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, l'épreuve est neutralisée.

En cas d'absence injustifiée à une épreuve de contrôle continu, la note de cette épreuve sera zéro.

Lorsque l'étudiant est absent à toutes les épreuves de contrôle continu d'un élément pédagogique, sans justification recevable, il est déclaré défaillant.

Pour les épreuves terminales et continues, sont considérées comme des justifications recevables :

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité.
- Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas sept jours ouvrés après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Toute absence à l'épreuve de substitution ou à la session de rattrapage si la formation en propose une n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et est donc traitée comme une absence injustifiée. L'étudiant est considéré comme absent injustifié; il se voit attribuer la note de 0/20 en cas d'épreuves de contrôle continu, il se voit déclaré défaillant en cas d'épreuve de contrôle terminal.

Une dispense totale ou partielle de contrôle continu peut être accordée à l'étudiant à ces conditions :

- Les étudiants relevant d'un profil spécifique peuvent bénéficier d'une dispense totale de contrôle continu. Ils en font la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accession à ce profil spécifique.
- Une dispense partielle de contrôle continu peut être accordée pour des raisons jugées recevables.

L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès du service de scolarité avant l'épreuve. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée par l'enseignant responsable de l'épreuve initiale, qui en définit les modalités ; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

La présence aux épreuves de contrôle continu et de contrôle terminal est obligatoire. Les cas d'aménagement d'études n'octroient aucune dispense.

### **Régimes spécifiques d'études**

Conservation des notes d'une année sur l'autre. Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Etalement des études sur deux années universitaires. Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Priorité de choix dans les groupes de TD. Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Validation d'acquis antérieurs. Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation																	
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage										
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.				
PH03EU1	UE	UE01 Sciences pharmaceutiques I	6	6		CT	CM 36																	
							TD 9																	
							TP 3																	
							CM 20																	
PH03EM1A	Matière	Pharmacologie intégrée	3,27			CT	TD 3																	
							TP 3																	
							Pharmacologie intégrée <b>CC1 DFGSP3</b> Évaluation des connaissances fondamentales (questions portant sur le cours) et des compétences acquises (exercices courts d'application : analyse d'extraits de RCP, argumentation autour du mécanisme d'action d'un principe actif, de son utilisation thérapeutique, etc) , épreuve sans documents	CC	ET	0h45	1,36													
							Pharmacologie intégrée CT <b>DFGSP3</b> Évaluation des connaissances fondamentales (questions portant sur le cours) et des compétences acquises (exercices courts d'application : analyse d'extraits de RCP, argumentation autour du mécanisme d'action d'un principe actif, de son utilisation thérapeutique, etc), épreuve sans documents																	
PH03EM1A	Matière	Pharmacologie intégrée	3,27			CT	Pharmacologie intégrée CT <b>DFGSP3</b> Évaluation des connaissances fondamentales (questions portant sur le cours) et des compétences acquises (exercices courts d'application : analyse d'extraits de RCP, argumentation autour du mécanisme d'action d'un principe actif, de son utilisation thérapeutique, etc), épreuve sans documents	CC	PE		0,55													
							Pharmacologie intégrée <b>CC2 DFGSP3</b> Compte rendu écrit de travaux pratiques	CC	PE		0,55													
							Pharmacologie intégrée <b>CC1 M1 RDIT</b> Évaluation des connaissances fondamentales (questions portant sur le cours)	CC	ET	0h45	1,05													
							Pharmacologie intégrée CT <b>session 2 M1 RDIT</b> Épreuve sans documents	CT	ET	0h45	3													

Maquette d'enseignement							Évaluation											
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage				
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée
								et des compétences acquises (exercices courts d'application : analyse d'extraits de RCP, argumentation autour du mécanisme d'action d'un principe actif, de son utilisation thérapeutique, etc) , épreuve sans documents <b>Pharmacologie intégrée CT M1 RDIT</b> Évaluation des connaissances fondamentales (questions portant sur le cours) et des compétences acquises (exercices courts d'application : analyse d'extraits de RCP, argumentation autour du mécanisme d'action d'un principe actif, de son utilisation thérapeutique, etc), épreuve sans documents <b>Pharmacologie intégrée CC2 M1 RDIT</b> Compte rendu écrit de travaux pratiques										
PH03CM1B	Matière	Pharmacocinétique		2,73		CT	CM 16 TD 6	<b>Pharmacocinétique CT</b> Évaluation des connaissances et des compétences, épreuve sans documents						<b>Pharmacocinétique CT session 2</b> Épreuve sans documents				
PH03EU2	UE	UE02 Sciences pharmaceutiques II	6	6		CT	CM 36 TD 12 TP 12											
PH03EM2A	Matière	Pharmacognosie		3		CT	CM 16 TD 3 TP 12	<b>Pharmacognosie CC1</b> Évaluation formative de compréhension sur chaque grand chapitres du cours, en binôme, en CM, épreuve avec documents. Résultat NACQ = sans conséquences sur la validation de l'ELP						<b>Pharmacognosie CT session 2</b> Épreuve sans documents				



Maquette d'enseignement							Évaluation										
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale					Seconde chance / rattrapage				
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.
								<b>Pharmacognosie CC2</b> Analyse de copies d'examen en groupes de pairs, identification des attendus, en groupes, en ED, épreuve avec documents. Résultat NACQ = sans conséquences sur la validation de l'ELP CC EO 0h15 0									
								<b>Pharmacognosie CC3</b> Contrôles de matières premières végétales d'identité inconnue. Production d'un bulletin d'analyse/séance de TP à compléter par binôme portant sur les expérimentations réalisées lors de la séance (3 séances en tout) + comportement à la paillasse (préparation de la séance, nettoyage de la paillasse, respect des règles de sécurité) + évaluation surprise sur le contenu de la séance, épreuve avec documents. Moyenne des 3 notes CC PE 1,5									
								<b>Pharmacognosie CT</b> Analyse réflexive d'un des bulletins d'analyse produit en TP en mobilisant les connaissances du cours, justification de la démarche suivie, propositions d'amélioration, épreuve sans documents CT ET 0h45 1,5									
							CM 20 TD 9										
PH03EM2B	Matière	Pharmacochimie		3		CT		<b>Pharmacochimie CT</b> Épreuve sans documents portant sur le contenu des CM et des TD. Évaluation des connaissances et des compétences par des exercices de mise en situation CT ET 1h00 3					<b>Pharmacochimie CT session 2</b> Épreuve sans documents CT ET 1h00 3				
PH03EU3	UE	UE03 Pathologies	6	6		CT	CM 35,5 TD 5,5 TP 9 CI 2,5										

Maquette d'enseignement							Évaluation										
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale					Seconde chance / rattrapage				
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.
PH03EM3A	Matière	Hématologie		2,95		CT	CM 14,5										
							TD 1,5										
							TP 9										
							CI 2,5										
							<b>Hématologie CT</b> Questions de connaissances et analyse de cas cliniques, épreuve sans documents	CT	ET	1h00	2,18		<b>Hématologie CT session 2</b> Épreuve sans documents	CT	ET	1h00	2,95
							<b>Hématologie CC</b> 3 comptes-rendus écrits de fin de TP + 1 contrôle final des acquis	CC	PE		0,77						
PH03EM3B	Matière	Troubles de métabolismes et pathologies rénales		3,05		CT	CM 21										
							TD 4										
							<b>Troubles de métabolismes et pathologie rénales CT</b> Épreuve sans documents	CT	ET	0h45	3,05		<b>Troubles de métabolismes et pathologie rénales CT session 2</b> Épreuve sans documents	CT	ET	0h45	3,05
PH03EU4	UE	<b>UE04 Biotechnologie</b>	3	3		CT	CM 20 TD 9										
PH03EM4A	Matière	Conception et production de biomédicaments I : théorie		1,5		CT	CM 20										
							<b>Conception et production de bioméd 1 (TH) CT</b> Épreuve avec documents	CT	ET	1h00	1,5		<b>Conception et production de bioméd 1 CT session 2</b> Épreuve avec documents	CT	ET	1h00	1,5
PH03EM4B	Matière	Conception et production de biomédicaments I : application		1,5		CT	TD 9										
							<b>Conception et production de bioméd 1 (application) CC</b> Exercices d'application, épreuve avec documents	CC	PE	0h30	1,5		<b>Conception et production de bioméd 1 (application) CT session 2</b> 15min de préparation + 15 min de présentation	CT	EO	0h30	1,5
PH03EU5	UE	<b>UE05 Santé publique</b>	3	3		CT	CM 26 TD 7,5										
PH03EM5A	Matière	Vigilance pharmaceutique		1,5		CT	CM 18										
							TD 3										
							<b>Vigilance pharmaceutique CT</b> Évaluation des connaissances et des compétences, épreuve sans documents	CT	ET	0h30	1,5		<b>Vigilance pharmaceutique CT session 2</b> Épreuve sans documents	CT	ET	0h30	1,5
PH03EM5B	Matière	Cancérologie 1 - de l'initiation au diagnostic des cancers		1,5		CT	CM 8										
							TD 4,5										
							<b>Cancérologie 1 CT</b> Analyse de documents (extraits de publications scientifiques et/ou de documentation à destination du grand public ou des professionnels de santé) et questions à réponses ouvertes et courtes, épreuve sans documents	CT	ET	1h00	1,5		<b>Cancérologie 1 CT session 2</b> Épreuve sans documents	CT	ET	1h00	1,5

Maquette d'enseignement							Évaluation																	
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage										
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.				
PH03EU6	UE	UE06 Pré-orientation (2 éléments au choix, dans les I et II ou dans les blocs I et III ou dans les blocs II et III)	6	6		CT	CM 15																	
							TD 32																	
							TP 90,5																	
							CI 50																	
Choisir 1 élément(s)																								
PH03EM6A	Matière	Méthodologies en recherche clinique				CT	CM 5																	
							TD 20																	
							Méthodologie en recherche clinique CC1 Seules les trois meilleures notes sont conservées La moins bonne est affectée au coefficient 0 Épreuve avec documents	CC	ET	0h45	1			Méthodologie en recherche clinique CT session 2	CT	EO	0h10	3						
							Méthodologie en recherche clinique CC2 Seules les trois meilleures notes sont conservées La moins bonne est affectée au coefficient 0 Épreuve avec documents	CC	ET	0h45	1													
PH03EM6B	Matière	Pharmacologie en 3D				CT	CI 11																	
							Pharmacologie en 3D CC Oral de présentation de projet, épreuve avec documents	CC	EO	0h10	3			Pharmacologie en 3D CT session 2	CT	EO	0h10	3						
							Épreuve avec documents																	
PH03EM6C	Matière	Initiation à la phytothérapie				CT	TD 3																	
							TP 18																	
							CI 9																	
							Initiation à la phytothérapie TP Épreuve avec documents, 3 rapports écrits de TP de 30 minutes. Moyenne arithmétique	3 CC	PE	0h30	3			Initiation à la phytothérapie CT session 2	CT	ET	0h30	3						
PH03EM6D	Matière	Peptides thérapeutiques				CT	TD 2																	
							TP 16																	
							CI 12																	



Maquette d'enseignement							Évaluation										
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale					Seconde chance / rattrapage				
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.
								Présentation orale sur un sujet relatif à la pédagogie					Présentation orale sur un sujet relatif à la pédagogie				
PH03EM6I	Matière	Engagement étudiant				CT		<b>Engagement étudiant CC</b> L'étudiant fournit un justificatif de son engagement . Résultat NACQ = NACQ à l'ELP mais pas à l'UE6 ni au semestre validation par acquis									

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation																		
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage											
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.					
PH03FU1	UE	UE07 Sciences pharmaceutiques avancées	9	9		CT	CM 19,5																		
							TD 21,5																		
							TP 12																		
							CI 24																		
PH03FM1A	Matière	Système gastro-entéro-hépatique et endocrinologie				CT	CM 19,5																		
							TD 1,5																		
								<b>Système gastro-entéro-hépatiques et endocrinologie CT</b> Évaluation des connaissances et des compétences, épreuve sans documents	CT	ET	0h45	3					<b>Système gastro-entéro-hépatiques et endocrinologie CT session2</b> Épreuve sans documents	CT	ET	0h45	3				
PH03FM1B	Matière	Toxicologie fondamentale				CT	TP 12																		
							CI 24																		
								<b>Toxicologie fondamentale CT</b> Évaluation des connaissances et des compétences, épreuve sans documents	CT	ET	1h00	2,25					<b>Toxicologie fondamentale CT1 session 2</b> Épreuve sans documents	CT	ET	1h00	2,25				
								<b>Toxicologie fondamentale TP</b> 1/3 : Evaluation des connaissances (contrôle écrit en distanciel), Participation en salle - moyenne de 4 notes 1/3 : Rapports de TP écrits - moyenne de 2 notes 1/3 : Evaluation des compétences (devoir sur table d'une durée de 1 h) - 1 note	CC	A		0,75					<b>Toxicologie fondamentale C21 session 2</b> Épreuve sans documents	CT	ET	1h00	0,75				
PH03FM1C	Matière	Pharmacologie - Physiologie intégrée				CT	TD 20																		
								<b>Pharmacologie - physiologie intégrée</b> QCM / questions Vrai/Faux portant sur le contenu des présentations orales et des résumés, épreuve sans documents	CT	QC	1h00	1,2					<b>Pharmacologie - physiologie intégrée CT session 2</b> Épreuve sans documents	CT	ET	1h00	3				
								<b>Pharmacologie - physiologie intégrée CC</b> Présentation orale + résumé écrit (en groupe)	CC	A	0h20	1,8													
PH03FU2	UE	UE08 Immunologie fondamentale	3	3		CT	CM 6																		
							TD 3																		

Maquette d'enseignement							Évaluation																					
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage														
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.								
PH03FM2A	Matière	Immunologie fondamentale					TP 9																					
							CI 14																					
							CM 6																					
							TD 3																					
							TP 9																					
							CI 14																					
								<b>Immunologie fondamentale CT</b> Questions de connaissances et interprétation d'expériences, épreuve sans documents	CT	ET	1h00	2,25						<b>Immunologie fondamentale CT session 2</b> Épreuve sans documents	CT	ET	1h00	3						
								<b>Immunologie fondamentale TP</b> 3 rapports de TP + 1 écrit Chacun compte pour 1/4 de la note finale de TP	CC	PE		0,75																
PH03FU3	UE	UE09 Infectiologie I : Bactériologie et Virologie Médicales	9	9			CM 57																					
							TD 12																					
							TP 20																					
PH03FM3A	Matière	Bactériologie médicale					CM 15																					
							TD 3																					
							TP 20																					
														<b>Bactériologie médicale CC</b> Rapport de TP	CC	PE		0,5						<b>Bactériologie médicale CT session 2</b> Épreuve sans documents	CT	ET	0h45	3
													<b>Bactériologie médicale CT</b> Examen écrit sans documents portant sur le contenu des CM et des TD. Une transversalité entre les différents ELP sera recherchée. Épreuve sans documents	CT	ET	0h45	2,5											
PH03FM3B	Matière	Virologie Médicale					CM 10																					
							TD 3																					
													<b>Virologie médicale CT</b> Examen écrit sans documents portant sur le contenu des CM et des TD. Une transversalité entre les différents ELP sera recherchée. Épreuve sans documents	CT	ET	0h30	1,5				<b>Virologie médicale CT session 2</b> Épreuve sans documents	CT	ET	0h30	1,5			
PH03FM3C	Matière	Anti-infectieux					CM 18																					
							TD 3																					
								<b>Anti-infectieux CT</b> Examen écrit sans documents portant sur le contenu des CM et des TD. Une transversalité entre	CT	ET	0h45	2,5					<b>Anti-infectieux CT session 2</b> Épreuve sans documents	CT	ET	0h45	2,5							





Maquette d'enseignement							Évaluation											
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage				
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée
								liste de sujets donnée par le professeur. Fin de semestre : test de compréhension d'un reportage vidéo sous forme de QCM et questions courtes, en individuel, sur table (entre 30 minutes et 1 heure). 30 minutes - 1 heure										
PH03FM4B	Matière	Compétences socles au numérique en santé				CT	TD 16 CI 6	<b>Compétences socles au numérique en santé CC</b> 3 QCM de 30 min chacun + 1 QCM certification, épreuve sans documents						<b>Compétences socles au numérique en santé CT session 2</b> Épreuve sans documents				
PH03FM4C	Matière	Conférences métiers				CT		<b>Conférences métiers CC</b> Validation par acquis Au cours du semestre, l'étudiant participera à plusieurs conférences liées aux métiers de la pharmacie afin de préciser son orientation professionnelle										
PH03FM4D	Matière	Portfolio / Entretiens par enseignants référents				CT		<b>Portfolio - entretiens CC</b> Travail personnel encadré Résultat NACQ = NACQ à l'ELP mais pas à l'UE ni au semestre (entretien avec référent en cas d'absence justifiée)						<b>Portfolio - entretiens CT session 2</b> Travail personnel encadré Validation par acquis				
PH03FU5	UE	UE11 Médicament	3	3		CT	TP 38 CI 2											
PH03FM5A	Matière	Médicament				CT	TP 38 CI 2	<b>Médicament CC1</b> Travail personnel avec rendu écrit : 1 compte rendu de TP par discipline de TP (moyenne arithmétique)						<b>Médicament CT session 2</b> Questions sur les TP par un jury d'enseignants				
								<b>Médicament CC2</b> 1 séance de questions sur l'ensemble des séances de TP										
								<b>Médicament CC3</b> Bonnes pratiques de laboratoire : Test pré-requis en ligne à réaliser + contrôle d'appareils à effectuer + fiches de contrôle										



Maquette d'enseignement							Évaluation										
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale					Seconde chance / rattrapage				
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.
								<b>Conception et production de bioméd : étude de cas CC3</b> Présentation d'un projet de groupe et réponses aux questions									
PH03FM6E	Matière	Internat	3			CT	TD 27	<b>Internat CT</b> Exercices de type concours de l'internat en pharmacie, épreuve sans documents					<b>Internat CT session 2</b> Exercices de type concours de l'internat en pharmacie, épreuve sans documents				
								<b>Internat CC1</b> QCM portant sur le concours et le déroulement de l'internat ainsi que sur les débouchés de ce parcours, épreuve sans documents									
								<b>Internat CC2</b> Travail personnel avec rendu écrit, fiche réflexive portant sur le parcours et les débouchés de l'internat suite à la visite de services d'accueil pour les internes en pharmacie									
PH03FM6F	Tutorat	Tutorat				CT		<b>Tutorat CC</b> Présentation orale sur un sujet relatif à la pédagogie Validation par acquis					<b>Tutorat CT session 2</b> Présentation orale sur un sujet relatif à la pédagogie Validation par acquis				
PH03FM6G	Matière	Engagement étudiant				CT		<b>Engagement étudiant CC</b> L'étudiant fournit un justificatif de son engagement Résultat NACQ = NACQ à l'ELP, NACQ à l'UE, mais pas au semestre									
PH03FE1	Stage	Initiation à la recherche en laboratoire (stage court)				CT	ST 75	<b>Initiation à la recherche en labo CC</b> Assiduité et appréciation du maître de stage Résultat NACQ = NACQ à l'ELP, NACQ à l'UE, mais pas au semestre					<b>Initiation à la recherche en labo CT session 2</b> 1/2 : rapport écrit 1/2 : oral (10 min)				
PH03FE2	Stage	Stage officinal d'application (1 semaine)				CT		<b>Stage officinal d'application CC</b> Rapport thématique au format A4 (fiche comptoir, flyer, ou poster) + Fiche d'appréciation du Maître de Stage (portant sur le déroulé du stage + présentation					<b>Stage officinal d'application CT session 2</b> Travail personnel écrit				

Maquette d'enseignement							Évaluation										
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage			
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.
								orale du rapport à l'équipe officielle) Résultat NACQ = NACQ à l'ELP, à l'UE, au semestre et à l'année DFGSP3									

## Légende

<b>Titre des colonnes</b>	
Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session
<b>Nature d'enseignement</b>	
CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
TP	TP (Travaux pratiques)
CI	CI (Cours intégré)
ST	ST (Stage)
<b>Nature d'ELP</b>	
EC	EC
Matière	Matière
Stage	Stage
Tutorat	Tutorat
UE	UE
<b>Régime</b>	
CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)
CT	CT (Contrôle Terminal, mêlé de contrôle continu)
<b>Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC</b>	
CC	Épreuve de contrôle continu
CT	Épreuve terminale
EsC	Épreuve sans convocation
<b>Modalité de l'évaluation pour la session 2 des MCC</b>	
CT	Contrôle terminal
<b>Nature de l'évaluation pour les MCC</b>	
A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
PE	Production écrite
PR	Projet
Q	Quitus Présence
QC	Questionnaire à choix multiples
RS	Rapport écrit avec soutenance